

## Séminaires de formation continue pour les interprètes communautaires dans le domaine de la santé

### Concept-cadre

---

#### Situation initiale

Différentes études et analyses d'entretiens avec des interprètes dans le domaine de la santé ont montré que la qualité de ces entretiens n'était pas toujours optimale. Les facteurs suivants ont été notamment cités comme motifs possibles :

- a) des connaissances linguistiques juste suffisantes et des techniques d'interprétariat lacunaires
- b) une compréhension confuse et contradictoire des rôles des interprètes et des professionnels dans le dialogue.

Toutefois, la plupart des études ne fournissent aucune information sur les qualifications des interprètes qui y ont participé. On ne peut donc pas définir clairement l'influence de la formation de base scolaire et professionnelle ou des modules de formation d'INTERPRET sur la pratique d'interprétariat dans le domaine de la santé. Les facteurs cités ci-dessous sont donc de simples hypothèses.

Depuis le lancement du système de qualification en 2005, environ 1'400 interprètes communautaires ont obtenu le certificat INTERPRET. Ainsi une première étape importante a été accomplie pour l'assurance qualité. En effet, les interprètes communautaires certifiés ont abordé dans leur formation la situation du dialogue, les constellations de rôles possibles et les difficultés pouvant survenir dans la communication. Ils ont des connaissances linguistiques au moins de niveau B2 et ils connaissent les techniques d'interprétariat de base.

En outre, divers facteurs peuvent exercer une influence négative sur la durabilité de ces bases :

- une pratique irrégulière peut affaiblir les connaissances et les compétences acquises ;
- au cours des premières années, les formations des interprètes communautaires étaient plus hétérogènes qu'aujourd'hui. Notamment pour les interprètes qui ont obtenu leur certificat par la voie d'une procédure d'équivalence (environ 50%), la conception du rôle qui leur a été alors transmise n'est pas tout à fait claire ;
- au sein d'INTERPRET également, la structure des rôles dans les situations de dialogue et la conception du rôle des interprètes communautaires n'a été clarifiée qu'au cours des dernières années ;

- les formations n'ont jusqu'ici pas toutes accordé l'importance nécessaire aux techniques d'interprétariat ; ce n'est qu'en 2013 que des directives contraignantes ont été définies concernant le temps à accorder à ces contenus de formation.

En plus des efforts visant à certifier les interprètes via les modules 1 et 2, des séminaires de formation continue pour les interprètes communautaires qui mettent l'accent sur les points a) et b) évoqués ci-dessus pourraient donc contribuer considérablement au développement de la qualité de l'interprétariat communautaire dans le domaine de la santé.

Dans ce contexte, l'Office fédéral pour la santé publique a décidé de financer le développement et l'organisation de séminaires de formation correspondants, avec une partie des moyens disponibles pour les efforts de formation dans le domaine de l'interprétariat communautaire, pour les thèmes suivants :

- techniques d'interprétariat,
- travail terminologique
- collaboration entre interprètes et professionnel-le-s de la santé et
- approfondissement d'un thème à choix issu du domaine de la santé et travail terminologique

## **Positionnement des séminaires de formation continue**

Dans le contexte de la formation de base et continue modulaire pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, les séminaires de formation continue se situent dans le domaine post-certificat, c'est-à-dire qu'ils s'adressent aux titulaires du certificat INTERPRET.

Les critères de qualité valables pour les services d'interprétariat prévoient une offre de formation continue régulière pour les interprètes. Les concepts de formation continue présentés permettent aux services d'interprétariat de proposer plus facilement des offres correspondantes.

Il est à noter que toute personne qui débute dans l'activité de l'interprétariat communautaire doit viser les modules 1 et 2 ainsi que l'obtention du certificat INTERPRET. Des séminaires ayant lieu sporadiquement et accompagnant la pratique peuvent renforcer la professionnalisation mais ne remplacent pas une formation de base systématique. Les séminaires de formation continue ne préparent pas non plus à l'obtention des attestations des modules 1 et 2 par le biais d'une procédure de validation des acquis.

Les séminaires de formation continue ne sont pas des « modules » du système modulaire de formation et de formation continue pour interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s. Toutefois, les titulaires du certificat INTERPRET peuvent faire valoir ces séminaires pour l'admission à l'examen du brevet fédéral (critère ch. 3.31 g: 26 heures de formation continue pertinente pour l'exercice de la profession).

## Groupe cible

Comme expliqué ci-dessus, les modules de formation continue s'adressent aux **interprètes communautaires certifiés** qui souhaitent mettre à leurs compétences, les renforcer et les développer, tout en ayant l'occasion d'élargir et d'exercer des techniques d'interprétariat. En outre, les interprètes communautaires expriment de plus en plus le besoin de voir les rôles et les responsabilités clarifiés en situation de triologie, et ce en présence des professionnel-le-s.

Le certificat INTERPRET étant exigé, on peut supposer lors de la conception et de l'organisation des séminaires que les participant-e-s disposent au minimum des capacités et expériences suivantes:

- connaissances linguistiques attestées au moins au niveau B2+
- expériences d'interprétariat communautaire (au moins 50 heures à justifier pour le certificat)
- compréhension de base des rôles en situation de triologie
- techniques de base de l'interprétariat consécutif.

Un élargissement des séminaires de formation continue aux interprètes communautaires ne disposant pas du certificat INTERPRET ne serait pas judicieux, parce que la garantie de connaissances et d'expériences communes à tous les participant-e-s ne serait plus garantie.

Un des séminaires de formation continue s'adresse également à des **professionnel-le-s du domaine de la santé** qui ont de l'expérience dans la collaboration avec les interprètes communautaires, ou qui souhaitent se préparer à une telle collaboration, et pour lesquels la clarification des rôles et des responsabilités en situation de triologie revêt une importance particulière.

## Objectifs

Les séminaires de formation continue ont pour objectif de cimenter et de promouvoir le professionnalisme dans l'interprétariat communautaire, notamment par l'amélioration des techniques d'interprétariat, l'élargissement du vocabulaire spécialisé et le renforcement d'une compréhension claire des rôles des différentes personnes participant au triologie.

Dans le **séminaire de formation 1**, les participant-e-s renforcent et élargissent leur répertoire de techniques d'interprétariat, en particulier celles qui soutiennent une traduction fidèle de contenus complexes.

Dans le **séminaire de formation 2**, les participant-e-s élargissent leur vocabulaire du domaine de la santé à l'aide de techniques de recherche et par l'établissement et la mise à jour de glossaires spécialisés.

Dans le **séminaire de formation 3**, les participant-e-s clarifient et renforcent leur compréhension des rôles en situation de triologie et sont à même de faire face aux besoins et aux attentes spécifiques de leurs interlocuteurs/trices.

Le **séminaire de formation 4** permet aux participant-e-s d'approfondir, sous la conduite de professionnel-le-s expérimenté-e-s du domaine correspondant, un thème choisi dans le domaine de la santé en lien avec les conditions-cadre, les procédures, les défis (d'ordre du contenu, des émotions ou des rôles), ainsi que le lexique spécialisé. Ce séminaire comprend obligatoirement un travail terminologique.

## Assurance qualité

Les séminaires de formation continue se fondent sur des concepts approuvés par la Commission qualité (CQ) d'INTERPRET. Ces derniers comprennent un **descriptif**, qui définit les objectifs, les contenus et la forme des séminaires (les textes peuvent p. ex. être utilisés pour la publication d'un séminaire), ainsi qu'un cadre et des **lignes directrices** qui fixent des normes relatives aux séminaires. Au sein de ces paramètres, les organisateurs peuvent adapter les séminaires de formation continue à la situation locale et/ou à des groupes cibles spécifiques.

Ces concepts approuvés par la CQ permettent de garantir que les séminaires sont organisés de manière comparable sur l'ensemble de la Suisse. Les retours des participant-e-s seront également recueillis sous une forme unitaire, permettant une évaluation globale dont les résultats pourront être pris en compte lors d'une éventuelle révision des séminaires.

La commission qualité d'INTERPRET a adopté les documents suivants :

- le présent **concept-cadre**
- pour les **séminaires de formation continue 1, 2 et 3** :
  - le descriptif
  - les lignes directrices
  - un exemple de planification.